



Programme National de l'Air (PNAir)

Selon l'étude sur l'évaluation du coût de la dégradation de l'environnement au Maroc réalisée en 2014, la dégradation de la qualité de l'air a été estimée à 9,7 milliards de dirhams équivalant à 1,05% du PIB, enregistrant ainsi une augmentation notable par rapport à l'année 2000. C'est pourquoi, les pouvoirs publics ont décidé de faire de la lutte contre la dégradation de la qualité de l'air une priorité de sa politique nationale de protection de l'environnement et de la santé des populations.

Dans ce cadre, le Département de l'Environnement a élaboré en coordination avec tous les acteurs concernés un **Programme National de l'Air (PNAir) pour la période 2018-2030** et qui a été validé par le Comité de Suivi et de Surveillance de la Qualité de l'Air en juillet 2017.

Cet important programme qui vise principalement, le renforcement des initiatives déjà lancées pour la prévention et la réduction des émissions atmosphériques émanant de sources fixes et mobiles, est mis en œuvre dans le cadre d'une démarche partenariale, impliquant tous les acteurs clés.

Consistance du PNAir :

- Le renforcement et extension du réseau national de surveillance de la qualité de l'Air (RNSQA) ;
- La réduction des rejets atmosphériques générés par les secteurs du transport et de l'industrie ;
- Le renforcement du cadre réglementaire en matière de la pollution de l'air générée par les secteurs du transport et de l'industrie ;
- Le renforcement de la communication et de la sensibilisation en matière de la pollution de l'air.

Partenaires :

- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement/Département de l'Environnement ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique ;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Économie Sociale ;

- Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, des actions sont d'ores et déjà en cours de réalisation par le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, à savoir :

- **Le renforcement du Réseau de Surveillance de la Qualité de l'Air** à travers :
 - Un Protocole d'Accord concernant la gestion du système de surveillance de la QA, signé entre le MEME-DE, la FM6, le MI/GDCL et la DMN ;
 - Convention spécifique sur les modalités du transfert du RNSQA de la DMN au DE/MEME ;
 - Une Convention spécifique signée entre DGCL/MI et DE/MEME pour le renforcement du RNSQA ;
 - Des conventions spécifiques pour les Régions suivantes : Marrakech-Safi , Sous Massa et de Fès-Meknès.
 - D'autres conventions sont en cours d'établissement avec d'autres Régions à savoir : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Oriental, Beni Mellal-Kenifra. Tanger- Tetouan- Al Houceima
- **L'élaboration du rapport National et les rapports régionaux** sur la qualité de l'air pour l'année 2019.
- **L'institutionnalisation des Comités Régionaux** de Suivi et de Surveillance de la Qualité de l'Air conformément aux articles 11 et 12 du décret n°2-09-286 du 8 décembre 2009 : **Dix (10) Comités Permanents** ont été institutionnalisés respectivement au niveau des Régions de : Beni- Mellal-Khenifra, Souss-Massa, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Rabat-Sale-Kenitra, Fès-Meknès, Oriental, Laâyoune Sakia El Hamra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Drâa-Tafilalet. Les Comités pour les deux autres Régions sont en cours de mise en place.
- **La réalisation des cadastres des émissions atmosphériques au niveau des grandes villes du Royaume** (Casablanca, Mohammedia, Mediouna et Nouaceur, El Jadida et Safi, Rabat, Salé et Temara, Tanger et Tétouan, Marrakech et d'Essaouira, Benslimane, Khouribgua et Settat, Béni Mellal, Fquih Ben Saleh et Azilal, Séfrou, Moulay Yaâcoub et Boulemane, Kénitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem).
- **Le renforcement du dispositif réglementaire par la promulgation et l'actualisation d'un certain nombre de textes** législatifs permettant une meilleure protection de la qualité de l'air.

Perspectives :

Il est à noter qu'en perspective de parfaire le renforcement de ce réseau et de le gérer en totalité à partir des années à venir, le MEME/DE a lancé une étude pour asseoir un véritable Programme National de Surveillance de la Qualité de l'Air (PNSQA) qui a pour objectifs principaux d'étendre et redimensionner ce réseau au niveau de toutes les régions, avec un système de suivi rigoureux d'entretien, de maintenance et de renouvellement , connaître l'état de la qualité de l'air au niveau des agglomérations et de mettre en place un système d'information des autorités locales et des décideurs pour entreprendre les mesures nécessaires en matière de lutte contre la pollution de l'air.